



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**ARRETE POUR OUVERTURE DE DEBIT
DE BOISSONS TEMPORAIRE**

N° 2023/258-VA

Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-28,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.3334-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté préfectoral du 23 Décembre 2008 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,

VU la demande en date du 19 octobre 2023 de l'association L'AGE D'OR représentée par Monsieur Patrick FUMAT, Président.

ARRETE

Article 1 - A l'occasion de l'organisation d'un « LOTO » par l'association L'AGE D'OR :

Le dimanche 26 novembre 2023 de 13h30 à 19h30.

Salle des Fêtes du Centre Sportif et Culturel Marcel Pagnol – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

L'association L'AGE D'OR est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 - Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 3 - La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 15 novembre 2023

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Hôtel de Ville – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON – Tél : 04.42.95.70.70 – Fax : 04.42.50.53.19

Département des Bouches du Rhône – Arrondissement d'Aix en Provence

Site internet : www.ville-laroquedantheron.fr

Courriels : mairie@ville-laroquedantheron.fr vie-associative@ville-laroquedantheron.fr